



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

4

MOTION

Luxembourg, le 25 avril 2019

Dépôt Marc Spautz

Groupe politique CSV

*Débat projets de loi
N°7450 et N°7451 ainsi
que sur le PSC et le PNR*

La Chambre des Député-e-s :

- Constatant qu'il ressort tant du dernier rapport PISA 2015 sur le Luxembourg que du Rapport national sur l'éducation au Luxembourg de 2018 que l'acquisition et le développement des compétences des élèves dépend e.a. de leur contexte migratoire ainsi que du statut socio-économique des parents ;
- Constatant également que de plus en plus de parents travaillent de nos jours tous les deux à plein temps, de sorte qu'ils ont peu de temps pour s'investir dans les études de leurs enfants ;
- Considérant que le succès scolaire d'un enfant ne doit être tributaire ni du milieu socio-économique de ses parents ni de leur niveau socio-culturel ou encore de leur disponibilité ;
- Constatant encore que de nombreux prestataires d'accueil et d'encadrement d'enfants organisent d'ores et déjà une supervision des devoirs, lors de l'accueil des enfants y inscrits ;
- Constatant également que cette mission de supervision, pour importante et nécessaire qu'elle soit, n'est pas suffisante, si on veut offrir à chaque enfant une réelle chance de développer ses facultés et talents et réduire ainsi les inégalités d'accès au savoir ;
- Considérant encore que l'accompagnement scolaire ne saurait être considéré comme un élément autonome se situant complètement en-dehors du système scolaire ;
- Considérant, au contraire, que la réussite de l'accompagnement scolaire passe par une étroite collaboration entre l'école et les prestataires de l'accueil et de l'encadrement ;

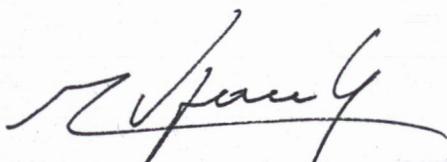


CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Concluant qu'au nom de l'égalité des enfants, chaque enfant, y compris celui qui ne bénéficie pas des prestations d'accueil et d'encadrement, puisse être suivi dans ses études.

Invite le Gouvernement,

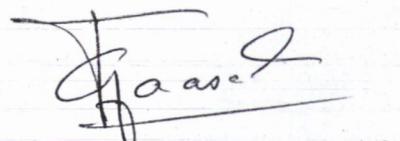
- A œuvrer dans le sens d'une collaboration entre plus étroite entre l'école et les structures d'accueil et d'encadrement concernées ;
- A prévoir et soutenir dans ce contexte la mise en place de projets pilotes destinés à optimiser la collaboration entre les maisons relais et l'école ;
- A initier avec les parties concernées un dialogue en vue d'implémenter au niveau de l'école fondamentale l'aide et le soutien gratuit aux devoirs et à l'apprentissage.


R. Spautz


G. Misch


R. SCHANCK


Martine Hansen


F. Hettler-Gaasch